

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[163_Lettres de Louis de Carné : 1842-1873](#)[Item](#)[Château de Pérennou, le 12 juillet 1842, Louis de Carné à François Guizot](#)

Château de Pérennou, le 12 juillet 1842, Louis de Carné à François Guizot

Auteurs : Carné, Louis de (1804-1876)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Louis-Philippe 1er](#), [Louis-Philippe 1er \(1773-1850\)](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Politique \(France\)](#), [Posture politique](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1842-07-12

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote1, AN : 163 MI 42 AP 163 Papiers Guizot Bobine Opérateur 25

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Carné, Louis de (1804-1876), Château de Pérennou, le 12 juillet 1842, Louis de Carné à François Guizot, 1842-07-12.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-

Sorbonne nouvelle).

Consulté le 23/01/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6472>

Informations éditoriales

Destinataire Guizot, François (1787-1874)

Lieu de destination Paris (France)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Quimper (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 12/06/2024 Dernière modification le 18/06/2024

2

1

Alors, quand,

je suis repassé avec une autre
fois à la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire - et dans cette circonstance
qui vous voudra bien m'expliquer d'offrir
sans aucun inconvénient.

Je me suis toujours en avant
determiner à atteindre la perfection que
certains esprits ont eue de découvrir
dans l'écriture un art de la beauté
tant que l'on s'est vu à une époque
légère, je me suis toujours agité
inséparable dans un mouvement perpétuel
et une famille existant sans cesse
que je tiens à portée de mes regards
d'ailleurs après en venant dans une
course à laquelle je me suis appliqué
d'acquiescer par une étude, de voir
l'écriture approuver l'écriture de

confiance qui en aurait été donnée par le
Gouvernement; enfin, en consacrant le
Cours de la législature législative déjà
résultée de la formation publique, j'entends
à une époque l'obligation qui pèse
sur le peuple. Sans restriction. Permettez
moi d'ajouter que je me débattais, mais
sans succès, dans une difficulté insurmontable
et une position d'attente, qui me sent
de l'homme politique et compromettant
trop souvent la conscience même de
l'homme privé.

Je prie de vous en informer et
d'espérer que vous comprendrez, dès lors,
les raisons, que le long retard
apporté à la conclusion de cette
affaire et les objections de la part
de la Cour de Cassation relativement
au projet de loi, ont rendu si
difficile, voire même impossible, de
plus en avant, et vous m'expliquerez
plus sûrement, de ce que je vous
pense avoir que sans l'appui

chat

A la connaissance de mes parents.

Permettez moi, Monsieur, de vous
remercier de la bonte de ma
partie sur ma situation personnelle
et d'y ajouter l'assurance de la reconnaissance
bien visible que m'ont mes parents
apportée au sujet et de l'assurance
de la respectueuse confiance
et de l'intérêt de vos autres
parents et colligés.

Julien

Chat de Beaumont, Giverny
le 18 juillet

1842

[Faint handwritten notes on the left margin]